

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue en présentielle le 4 avril 2022, à 19 h 30.
Enregistrement de la séance sur le site Web de la Municipalité www.aston-jonction.ca

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Lilianne St-Hilaire, siège 1
Benoit Lussier, siège 2
Line Pellerin, siège 3
François Page, siège 4
René St-Pierre, siège 6

Est absent : Monsieur Saül Bergeron, siège 5

Madame Carole Pigeon est désignée secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

2022-04-046

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

1. OUVERTURE DE LA SEANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

4. ADMINISTRATION

- 4.1 Résolution – Comptes payés et à payer – mars 2022
- 4.2 Résolution – Comptes recevables – mars 2022
- 4.3 Résolution – Fonds de développement structurant du territoire
- 4.4 Résolution – Fête des voisins le 5 juin
- 4.5 Résolution – Location du local commercial au bureau municipal - offre
- 4.6 Dépôt – Rapport de l'inspectrice municipal du mois de février 2022
- 4.7 Dépôt – Canadian National / rapport marchandises dangereuses transitées sur notre territoire
- 4.8 Résolution – Entente concernant le balayage de rue avec Sainte-Eulalie
- 4.9 Dépôt – Montant provenant des carrières et sablières
- 4.10 Résolution – Infotech / achat d'une banque d'heures

- 4.11 Résolution - Formation d'un Comité Consultatif en Urbanisme
- 4.12 Résolution – Commandite / École des Arbrisseaux
- 4.13 Résolution – Offre de service de tonte de gazon saison 2022 / Raymond Simoneau
- 4.14 Dépôt – Modification de l'avenant / Assurance des municipalité MMQ
- 4.15 Martin Croteau – Réparation dépanneur
- 4.16 Subvention – CTA Grand Tronc
- 4.16 Domptar – Avis de conformité

5.1 LOISIRS

5.4 BIBLIOTHEQUE

5.2 RIGIDBNY

5.5 CDE

5.3 RISI

5.6 MADA

6- AFFAIRES NOUVELLES

- 6.1 Résolution – Évolution vers les luminaires DEL par Lemtreck Inc.
- 6.2 Modification à la taxation pour les résidences saisonnières (chalet)

5. SECURITE PUBLIC ET SERVICE INTERMUNICIPALE DE SECURITE INCENDIE DE BULSTRODE

- 7.1 Dépôt – De la résolution 2022-02-489 du rapport financier 2021 des vérificateurs externes

6. CORRESPONDANCES

- 6.1. Dépôt – Ministre de l'environnement / subvention
- 6.2. Dépôt – Loi 64 – nouvelles obligations /accès à l'information
- 6.3. Dépôt – Loi 59 – modernisant le régime de santé et sécurité du travail

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. CLOTURE DE LA SEANCE

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

2022-04-047

PROCÈS-VERBAL DU 7 MARS 2022

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par la secrétaire de séance;

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2022 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

ADMINISTRATION

2022-04-048

COMPTES PAYES ET A PAYER - MARS 2022

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses du mois de mars 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

<i>Liste des comptes à payer détaillée en date du 2022-03-31</i>				
254	Abel Després	31032022	2,67 heures de mars 2022	36,05 \$
13	Boisvert et Fils Électriciens	2771	réparation luminaire de rue	160,96 \$
17	Canadien National	91620237	syst. Avertissement barrières	326,50 \$
228	Ebox	févr-22	Internet février - dépanneur	46,07 \$
		fév 2022-bu	Internet - bureau février	51,86 \$
245	Fondation de la faune du Québec	FBM-2022	Contribution 2021-2022	237,00 \$
43	Fonds de l'info du territoire	2,02104E+11	fact. 4 février 2022	10,00 \$
45	FQM	4311	Eaux usées - projet	1 037,06 \$
187	Gaétane Trudel	34177	Pile lithium caméra PR	56,92 \$
48	Georges Boudreault	1286	Déneigement porte de garage municipal	137,97 \$
227	Google	4062674529	9 licences Google au 31 janvier 2022	80,71 \$
124	Hydro-Québec	6,55902E+11	Éclairage public	338,43 \$
		1,49795E+11	Compte dépanneur février	733,39 \$
53	Infotech	202201086	Transport du 27 décembre 2021	41,34 \$
263	Line Pellerin	15032022	Home Dépôt - pellicule assombrissante fenêtre	215,21 \$
168	Megaburo	60-0136308	Copie couleur 601 x 0,0758\$	52,38 \$
		60-0136307	Noir et blanc 3894; copies x 0,0105 \$	47,01 \$
266	Plomberie J. Vachon Inc.	32798	réparation sanitaire bureau municipal	565,32 \$
239	R.P.M. Excavation	2021-2022-4	4e versement déneigement routes	5 823,72 \$
		mars-22	déneigement mars 2022	5 823,72 \$
128	RIGIDBNY	4215	Quote part 448 résidence à 0.75 \$	336,00 \$
		1042022	ordure ménagère et recyclables avril	2 756,25 \$
253	Stantec Experts-conseils ltée	1686037	ingénierie - eaux usées	5 748,75 \$
	Carole Pigeon	Mars 2022	Salaire	3 243,27 \$
<i>total à payer</i>				27 905,89 \$

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses pour le mois de mars 2022 soit accepté tel que présenté et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-04-049

COMPTES RECEVABLES - MARS 2022

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les comptes recevables du mois de mars 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

<i>Ventes/recettes</i>		<i>(du 1 mars 2022 au 31 mars 2022)</i>	
54-111-00-000	Comptes à recevoir 2022		42 984,41 \$
54-112-00-000	Caisse Populaire 52055 (EOP)		37 829,21 \$
54-131-00-021	Comptes à recevoir 2021		259,57 \$
54-131-00-022	Comptes à recevoir 2022		763,09 \$
54-139-00-000	Clients à recevoir		1 136,06 \$
Sous Total			81 001,28 \$
Trop perçu			(835,00 \$)
Grand total des revenus			82 972,34 \$

En conséquence,
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le rapport détaillé des revenus pour le mois de février 2022 soit accepté
tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE

Le sujet est reporté à une date ultérieure

2022-04-050

FETE DES VOISINS

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Aston-Jonction désire tenir une fête
des voisins à l'été 2022` ;

CONSIDÉRANT que la fêtes des voisins favorise la convivialité et le
sentiment d'appartenance dans la communauté ;

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QU'UNE fête des voisins sera tenue au mois d'août avec des festivités qui
seront publiées prochainement.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-04-051

LOCATION D'UN LOCAL COMMERCIAL AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'une publicité à été faite dans plusieurs médias sociaux
en plus de l'affichage à deux endroits dans la Municipalité à l'effet qu'un
local est disponible pour location au bureau municipal ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le prix de la location soit de 375 \$ /mois avec la restriction suivante :

1. Le locataire peut utiliser le bureau aux heures d'ouverture du bureau municipal c'est-à-dire du lundi au jeudi entre 8 h et 16 h 30 ;
2. Il devra tenir les lieux propres en tout temps
3. Il devra se procurer et installer une serrure à son bureau à ses frais
4. Il ne peut prétendre utiliser la salle du Conseil pour son travail
5. Il est tenu à la confidentialité en tout temps.

QUE la Municipalité mandate madame Carole Pigeon directrice générale et greffière-trésorière à agir en son nom comme locateur du local ;

QUE le Conseil puisse décider de mettre fin au bail mensuel à n'importe quel moment avec un préavis d'un mois ;

QUE le locataire puisse mettre fin à son bail en autant que les lieux sont en bonnes conditions et qu'il en avise la municipalité avec un préavis d'un mois ;

QUE le contrat de location doit être signé par les deux parties.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPAL DU MOIS DE FEVRIER 2022

Madame la mairesse, Christine Gaudet, dépose ledit rapport devant le Conseil.

CANADIAN NATIONAL / RAPPORT MARCHANDISES DANGEREUSES TRANSITEES SUR NOTRE TERRITOIRE

Madame la mairesse Christine Gaudet, dépose ledit rapport devant le Conseil.

2022-04-052

ENTENTE CONCERNANT LE BALAYAGE DE RUE AVEC SAINTE-EULALIE

ENTENDU qu'une entente est intervenue avec la Municipalité de Sainte-Eulalie par les années passées afin de partager les coûts de déblayage des rues de la Municipalité d'Aston-Jonction;

ENTENDU que le coût est au prorata du nombre de kilomètre que parcourt la machinerie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston-Jonction a toujours été satisfait de cette entente;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE le travail de balayage de rue soit partagée au prorata des coûts avec la Municipalité de Sainte-Eulalie pour la saison 2022;

QUE le passage sera d'une seule fois pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

DEPOT – MONTANT EN PROVENANCE DES CARRIERES ET SABLIERES

Madame la mairesse Christine Gaudet, dépose ledit rapport devant le Conseil.

2022-04-053

INFOTECH – ACHAT D'UNE BANQUE D'HEURES

CONSIDÉRANT que le service d'usager offert par Infotech, logiciel comptable et les besoins de la municipalité dans un soutien technique;

En conséquence,
il est proposé par Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le Conseil accepte l'achat d'une banque de 14 heures au montant forfaitaire de 1 120 \$ qui peut être transférée aux années suivantes.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-04-054

FORMATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT l'importance de l'implication des citoyens et citoyennes dans la vie de la Municipalité d'Aston-Jonction;

CONSIDÉRANT qu'un CCU doit être composé de trois (3) citoyens ou citoyennes et de deux représentants du Conseil municipal comme stipulé au règlement numéro 57-2003;

En conséquence,
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE messieurs Benoit Lussier, conseiller siège 2 ainsi que François Page, conseiller siège 4 sont nommés représentant de la Municipalité au Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) municipal;

QUE les représentants sont autorisés à contacter des citoyens ou citoyennes qui démontrent un intérêt à la vie municipal pour former le comité selon les règles et lois en vigueur au Québec et selon le règlement numéro 57-2003 relatif à la constitution et au fonctionnement du CCU;

QUE les sélections soient soumises au Conseil municipal pour approbation lors de la prochaine séance du Conseil.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-04-055

COMMANDITE / ÉCOLE DES ARBRISSEAUX

ATTENDU le projet de l'école des Arbrisseaux de Sainte-Eulalie concernant la construction d'un abri de 25 x 27 pieds dont le plant est déposé devant Conseil

CONSIDÉRANT QUE plusieurs enfants de la municipalité vont à l'école des Arbrisseaux;

En conséquence,
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE la Municipalité d'Aston-Jonction désire participer au projet par un don de mille (1 000. \$).

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-04-056

OFFRE DE SERVICE DE TONTE DE GAZON SAISON 2022 / RAYMOND SIMONEAU

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simoneau offre ses services pour la tonte du gazon à différents endroits dans la Municipalité d'Aston-Jonction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à préférer faire du gré à gré pour ce service de l'été 2022;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE le contrat de service entre monsieur Raymond Simoneau et la Municipalité d'Aston-Jonction soit convenu à un montant hebdomadaire de 320 \$;

QUE la durée du contrat pour la saison 2022 sera déterminé à la signature.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-04-057

MODIFICATION DE L'AVENANT / ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS MMQ

ATTENDU QU'UN avenant est déposé par l'assurance des municipalités du Québec MMQ.

CONSIDÉRANT QUE l'avenant est simplement complémentaire à la loi 59 régissant les obligations des assurés.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE le Conseil accepte les modifications apportées au contrat d'assurance tel que présenté sur l'avenant.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-04-058

MARTIN CROTEAU – REPARATION DEPANNEUR

ATTENDU QUE des rénovations sont nécessaire à la bâtisse appartenant à la municipalité et dont le Dépanneur Aston est locataire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de grée à grée a été faite avec Marcel Croteau & Fils Inc., entrepreneur générale en construction au Québec;

En conséquence,
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur François Page
et résolu,

QUE la soumission déposée le 8 mars par Marcel Croteau & Fils Inc., relative aux rénovations détaillées dans ladite soumission soit acceptée telle que présentée au Conseil;

QUE les travaux débutent aussitôt les matériaux en mains.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-04-059

SUBVENTION TRANSPORT ADAPTE - CTA GRAND TRONC / AIDE FINANCIERE 2021

Programme de subvention au transport adapté – Demande d'aide financière 2021

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston Jonction a acquis la compétence en matière de transport adapté ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston Jonction a confié à un organisme délégué le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire depuis l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston Jonction a adopté la grille tarifaire à même le budget présenté et adopté de l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston Jonction a adopté les prévisions budgétaires 2021 par la résolution numéro 2021-01-009 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston Jonction a adopté un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2021, par la résolution numéro 2021-01-009 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston Jonction a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2021 ;

CONSIDÉRANT que pour le transport adapté, la Municipalité d'Aston Jonction prévoit contribuer, en 2021, pour une somme de 1 547 \$;

CONSIDÉRANT qu'en 2020 (voir statistique déposée par CTA Grand Tronc) des déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer (voir statistique déposée par CTA Grand Tronc) d'autres déplacements en 2021;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aston Jonction est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision ;

En conséquence,
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

DE CONFIRMER au ministère des Transports du Québec l'engagement de la Municipalité d'Aston-Jonction de contribuer financièrement avec les autres municipalités concernées à un minimum de 20% du budget de référence.

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 79 461 \$ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2021.

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Aston-Jonction à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

2022-04-060

DOMPTAR / DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITE

ATTENDU QUE la Compagnie Domtar Inc. nous a expédié une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande d'autorisation de récolte présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU QUE cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QUE cette demande affecte les lots 5 446 461, 5 446 829, 5 446 484;

En conséquence,
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

DE RECOMMANDER à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec d'accueillir la demande de la compagnie Domtar Inc, compte tenu que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable;

DE PERMETTRE à la compagnie Domtar Inc d'effectuer des récoltes forestières, selon les modalités décrites, sur les lots visés sur le territoire de la Municipalité d'Aston-Jonction.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

FORMATIONS / COMITES.

LOISIRS

Madame Liliane St-Hilaire explique que le camp de jour se rencontre le 5 avril et qu'il lui sera possible par la suite de donner les dates des activités pour la saison 2022. Les loisirs d'Aston sont toujours en attente de l'acceptation de la subvention salariale pour les moniteurs du camp d'été. Le 18 juin est la date retenue pour les activités de la Saint-Jean.

RIGIDBNY

Aucune nouvelle

RISI

Aucune nouvelle

BIBLIOTHÈQUE

Notre nouvelle bénévole est madame Jessica Drolet. Il y a arrivage de nouveaux livres et jeux pour tous.

CDÉ

Madame Isabelle Brulé est notre nouvelle gérante au dépanneur Aston. Elle prendra son poste à temps plein à l'automne 2022. Pour le moment elle est en formation. Madame Léana Houle est notre nouveau commis au dépanneur d'Aston les samedis. Grâce aux efforts de madame Cindy Tessier le CDÉ a reçu une subvention dans le cadre du programme Nouvel Horizons de 25, 000 \$. Nous remercions chaleureusement monsieur Plamondon, député fédéral dans la circonscription Bécancour-Nicolet-Saurel.

MADA

Prochaine réunion le 5 avril 2022. Une participation formidable de plus de 8 personnes qui s'impliquent dorénavant dans la MADA (municipalités amies des aînés.)

AFFAIRES NOUVELLES

2022-04-061

ÉVOLUTION VERS LES LUMINAIRES DEL PAR LEMTECK INC.

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus écologique d'aller vers les lumières DEL pour, entre autres, l'économie monétaire et la durabilité du produit ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE toutes les lumières de rue qui devront être changées suite à un bris soient remplacées par des ampoules au DEL ;

QUE le cout pour le remplacement d'une ampoule de luminaire DEL 54 W tel que décrit sous la soumission 14083 proposée par Lemteck Inc en date du 24 mars 2022, soit accepté par le Conseil.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

MODIFICATION DEMANDÉE À LA TAXATION POUR LES RÉSIDENCES SAISONNIÈRES (CHALET)

Madame la mairesse Christine Gaudet, dépose la demande au Conseil.

SECURITE PUBLIC ET SERVICE INTERMUNICIPALE DE SECURITE INCENDIE DE BULSTRODE

DÉPÔT DE LA RÉOLUTION 2022-02-489- DU RAPPORT FINANCIER 2021 DES VÉRIFICATEURS EXTERNE

Madame la mairesse Christine Gaudet, dépose ledit rapport devant Conseil avec dispense de lecture

CORRESPONDANCES / DIVERS

DEPOT- MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT / SUBVENTION

Madame la mairesse Christine Gaudet, dépose ledit document devant Conseil avec dispense de lecture

2022-04-062

DEPOT – LOI 64 – NOUVELLES OBLIGATIONS / ACCES A L'INFORMATION

CONSIDÉRANT les obligations qu'impliquent l'application de la loi 64 concernant l'accès à l'information et les règles à suivre;

En conséquence,
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE le Conseil et madame la mairesse, autorisent mesdames Liliane St-Hilaire et Carole Pigeon à étudier les demandes d'accès à l'information en application de la loi 64 en formant le comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels;

QUE seule madame Pigeon, directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à transmettre les informations suite à une demande d'accès à l'information.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

DEPOT – LOI 59 – MODERNISANT LE REGIME DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Madame la mairesse Christine Gaudet, dépose ledit document devant Conseil avec dispense de lecture

PERIODE DE QUESTIONS

2022-04-063

CLOTURE DE LA SEANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
et résolu

QUE la séance est levée à 20 h 32.